

Canada Revenue Agency / Agence du revenu du Canada **T5 Statement of Investment Income / État des revenus de placement** Year **Protected B / Protégé B** when completed / une fois rempli

Dividends from Canadian corporations - Dividendes de sociétés canadiennes		Federal credit - Crédit fédéral		Année	
24 Actual amount of eligible dividends	25 Taxable amount of eligible dividends	26 Dividend tax credit for eligible dividends	13 Interest from Canadian sources	18 Capital gains dividends	
Montant réel des dividendes déterminés	Montant imposable des dividendes déterminés	Crédit d'impôt pour dividendes déterminés	Intérêts de source canadienne	Dividendes sur gains en capital	
10 Actual amount of dividends other than eligible dividends	11 Taxable amount of dividends other than eligible dividends	12 Dividend tax credit for dividends other than eligible dividends	21 Report Code	22 Recipient identification number	23 Recipient type
Montant réel des dividendes autres que des dividendes déterminés	Montant imposable des dividendes autres que des dividendes déterminés	Crédit d'impôt pour dividendes autres que des dividendes déterminés	Code du feuillet	Numéro d'identification du bénéficiaire	Type de bénéficiaire
Other information (see the back) / Autres renseignements (voir au verso)					
Box / Case		Amount / Montant		Box / Case	
Recipient's name (last name first) and address - Nom, prénom et adresse du bénéficiaire			Payer's name and address - Nom et adresse du payeur		
Currency and identification codes / Codes de devise et d'identification					
27	28	29	For information, see the back. / Pour obtenir des renseignements, lisez le verso.		
Foreign currency / Devises étrangères	Transit - Succursale	Recipient account / Numéro de compte du bénéficiaire			

Privacy Act, personal information bank number CRA PPU 150 and CRA PPU 005 / Loi sur la protection des renseignements personnels, fichiers de renseignements personnels ARC PPU 150 et ARC PPU 005
T5 (15)

Canada Revenue Agency / Agence du revenu du Canada **T5 Statement of Investment Income / État des revenus de placement** Year **Protected B / Protégé B** when completed / une fois rempli

Dividends from Canadian corporations - Dividendes de sociétés canadiennes		Federal credit - Crédit fédéral		Année	
24 Actual amount of eligible dividends	25 Taxable amount of eligible dividends	26 Dividend tax credit for eligible dividends	13 Interest from Canadian sources	18 Capital gains dividends	
Montant réel des dividendes déterminés	Montant imposable des dividendes déterminés	Crédit d'impôt pour dividendes déterminés	Intérêts de source canadienne	Dividendes sur gains en capital	
10 Actual amount of dividends other than eligible dividends	11 Taxable amount of dividends other than eligible dividends	12 Dividend tax credit for dividends other than eligible dividends	21 Report Code	22 Recipient identification number	23 Recipient type
Montant réel des dividendes autres que des dividendes déterminés	Montant imposable des dividendes autres que des dividendes déterminés	Crédit d'impôt pour dividendes autres que des dividendes déterminés	Code du feuillet	Numéro d'identification du bénéficiaire	Type de bénéficiaire
Other information (see the back) / Autres renseignements (voir au verso)					
Box / Case		Amount / Montant		Box / Case	
Recipient's name (last name first) and address - Nom, prénom et adresse du bénéficiaire			Payer's name and address - Nom et adresse du payeur		
Currency and identification codes / Codes de devise et d'identification					
27	28	29	For information, see the back. / Pour obtenir des renseignements, lisez le verso.		
Foreign currency / Devises étrangères	Transit - Succursale	Recipient account / Numéro de compte du bénéficiaire			

Privacy Act, personal information bank number CRA PPU 150 and CRA PPU 005 / Loi sur la protection des renseignements personnels, fichiers de renseignements personnels ARC PPU 150 et ARC PPU 005
T5 (15)

Canada Revenue Agency / Agence du revenu du Canada **T5 Statement of Investment Income / État des revenus de placement** Year **Protected B / Protégé B** when completed / une fois rempli

Dividends from Canadian corporations - Dividendes de sociétés canadiennes		Federal credit - Crédit fédéral		Année	
24 Actual amount of eligible dividends	25 Taxable amount of eligible dividends	26 Dividend tax credit for eligible dividends	13 Interest from Canadian sources	18 Capital gains dividends	
Montant réel des dividendes déterminés	Montant imposable des dividendes déterminés	Crédit d'impôt pour dividendes déterminés	Intérêts de source canadienne	Dividendes sur gains en capital	
10 Actual amount of dividends other than eligible dividends	11 Taxable amount of dividends other than eligible dividends	12 Dividend tax credit for dividends other than eligible dividends	21 Report Code	22 Recipient identification number	23 Recipient type
Montant réel des dividendes autres que des dividendes déterminés	Montant imposable des dividendes autres que des dividendes déterminés	Crédit d'impôt pour dividendes autres que des dividendes déterminés	Code du feuillet	Numéro d'identification du bénéficiaire	Type de bénéficiaire
Other information (see the back) / Autres renseignements (voir au verso)					
Box / Case		Amount / Montant		Box / Case	
Recipient's name (last name first) and address - Nom, prénom et adresse du bénéficiaire			Payer's name and address - Nom et adresse du payeur		
Currency and identification codes / Codes de devise et d'identification					
27	28	29	For information, see the back. / Pour obtenir des renseignements, lisez le verso.		
Foreign currency / Devises étrangères	Transit - Succursale	Recipient account / Numéro de compte du bénéficiaire			

Privacy Act, personal information bank number CRA PPU 150 and CRA PPU 005 / Loi sur la protection des renseignements personnels, fichiers de renseignements personnels ARC PPU 150 et ARC PPU 005
T5 (15)

If you are using this page for the recipient's copies, keep the bottom slip for your records.
For information on how to complete this form, see the back.
Detach this part before filling your T5 information return.

Si vous utilisez cette page pour les copies du bénéficiaire, conservez la copie du bas pour vos dossiers.
Les renseignements sur la façon de remplir ce formulaire se trouvent au verso.
Détachez cette partie avant de produire votre déclaration de renseignements T5.

HOW TO COMPLETE THIS FORM

You can use this form whether you file electronically or on paper.

Before completing any T5 slip, see Guide T4015, *T5 Guide – Return of Investment Income*. To get a copy, go to www.cra.gc.ca/forms or call 1-800-959-5525.

For more information about filing electronically, go to www.cra.gc.ca/file-xml.

If you file your T5 slips on paper:

- Use one sheet for three different recipients for the copy you are sending to us. Do not separate the slips when you send them with your T5 Summary.
- Use a separate sheet for the two copies you are giving to the recipient and the copy you are keeping in your records.

Send a copy with the T5 Summary to:

Ottawa Technology Centre
P.O. Box 9633, Station T
Ottawa ON K1G 6H3

COMMENT REMPLIR CE FORMULAIRE

Vous pouvez utiliser ce formulaire si vous produisez votre déclaration par voie électronique ou sur papier.

Avant de remplir les feuillets T5, consultez la publication T4015, *Guide T5 – Déclaration des revenus de placements*. Pour l'obtenir, allez à www.arc.gc.ca/formulaires ou composez le 1-800-959-7775.

Pour en savoir plus sur la façon de produire par voie électronique, allez à www.arc.gc.ca/fichiers-xml.

Si vous produisez vos feuillets T5 sur papier :

- Utilisez une page pour trois bénéficiaires distincts pour la copie que vous nous envoyez. Ne séparez pas les feuillets avant de nous les envoyer avec le T5 *Sommaire*.
- Utilisez une page distincte pour les deux copies que vous remettez à chaque bénéficiaire et la copie que vous gardez dans vos dossiers.

Envoyez une copie avec le formulaire T5 *Sommaire* à :

Centre de technologie d'Ottawa
C.P. 9633, succursale T
Ottawa ON K1G 6H3

Report these amounts on your income tax and benefit return

For information on how to report your income, see your tax guide.

10 Dividends from Canadian corporations other than eligible dividends – The amount an individual has to report as income is the amount shown in box 11.
11 The dividend tax credit to which an individual is entitled is shown in box 12. For more information, see lines 120 and 425 in your tax guide.

13 Interest from Canadian sources – For information on how to report this amount on your return, see line 121 in your tax guide.

Box 14 – Other income from Canadian sources
Box 15 – Foreign income

For information on how to report box 14 or 15 amounts on your return, see line 121 in your tax guide.

Box 16 – Foreign tax paid
We use this amount to calculate your foreign tax credit. For more information, see line 405 of your tax guide.

Box 17 – Royalties from Canadian sources
If royalties are from a work or invention of yours with no associated expenses, enter the amount on line 104 of your return. Enter on line 135 your royalties that have expenses associated with them. Enter on line 121 of your return all other royalties.

18 Capital gains dividends – Enter this amount on line 174 of Schedule 3, "Capital Gains (or Losses)."

Box 19 – Accrued income: Annuities

This amount is the earnings part of a general annuity. If you were 65 or older at the end of the year, or if you received the annuity payments because of the death of your spouse or common-law partner, report this amount on line 115 of your return. Otherwise, enter this amount on line 121 of your return.

21 Report code – The code in this box indicates that this slip is the original ("O"), an amended ("A"), or a cancelled slip ("C").

22 Recipient identification number – If you are an individual (other than a trust), the number in this box is your social insurance number. In all other cases, the number is your 9 characters business number.

23 Recipient type – The code in this box indicates if the amount was paid to an individual ("1"), a joint account ("2"), a corporation ("3"), an association, trust, club, or partnership ("4"), or a government ("5").

24 Eligible dividends from Canadian corporations – The amount an individual has to report as income is the amount shown in box 25. The dividend tax credit to which an individual is entitled is shown in box 26. For more information, see lines 120 and 425 in your tax guide.

27 Foreign currency – Leave this area blank if you are reporting amounts in Canadian dollars. For more information, see box 27 in the Guide T4015, *T5 Guide – Return of Investment Income*.

28 Transit – If you are reporting for a financial institution or any similar business, enter the recipient's transit code or branch identification code (up to eight characters) in this area.

29 Recipient account – If you can identify the recipient by an account number or policy number, enter the appropriate characters (up to 12) in this area. You may have to pay your taxes by instalments. For more information, go to www.cra.gc.ca/instalments or call 1-800-959-8281.

Under the *Income Tax Act*, you have to give your social insurance number (SIN) on request to any person who prepares an information slip for you. If you do not have a SIN, apply for one at any Service Canada Centre.

For more information on "Other Information," consult the section "Other information" in Guide T4015, *T5 Guide – Return of Investment Income*.

Déclarez ces montants dans votre déclaration de revenus et de prestations

Pour en savoir plus sur la façon de déclarer votre revenu, consultez votre guide d'impôt.

10 Dividendes de sociétés canadiennes autres que des dividendes déterminés – Le montant qu'un particulier doit déclarer comme revenu est le montant de la case 11. Le crédit d'impôt pour dividendes auquel un particulier a droit figure à la case 12. Pour en savoir plus, lisez les renseignements aux lignes 120 et 425 de votre guide d'impôt.

13 Intérêts de source canadienne – Lisez les renseignements à la ligne 121 de votre guide d'impôt pour savoir comment indiquer ce montant dans votre déclaration.

Case 14 – Autres revenus de source canadienne
Case 15 – Revenus étrangers

Lisez les renseignements à la ligne 121 de votre guide d'impôt pour savoir comment indiquer les montants des cases 14 et 15 dans votre déclaration.

Case 16 – Impôt étranger payé
Ce montant sert à calculer votre crédit pour impôt étranger. Pour en savoir plus, lisez les renseignements à la ligne 405 de votre guide d'impôt.

Case 17 – Redevances de source canadienne
Inscrivez à la ligne 104 de votre déclaration les redevances sur un ouvrage ou une invention dont vous êtes l'auteur et qu'aucune dépense ne lui est associée. Si des dépenses lui sont associées, la redevance doit être déclarée comme revenu d'un travail indépendant à la ligne 135. Inscrivez les autres redevances que vous touchez à la ligne 121.

18 Dividendes sur gains en capital – Inscrivez ce montant à la ligne 174 de l'annexe 3, « Gains (ou pertes) en capital ».

Case 19 – Revenus accumulés : Rentes

Ce montant est la partie « revenu » des rentes ordinaires. Si vous aviez 65 ans ou plus à la fin de l'année, ou si vous avez reçu des paiements de rentes en raison du décès de votre époux ou conjoint de fait, déclarez ce montant à la ligne 115 de votre déclaration. Autrement, inscrivez-le à la ligne 121.

21 Code du feuillet – Le code dans cette case indique que ce feuillet est l'original (« O »), un feuillet modifié (« M ») ou un feuillet annulé (« C »).

22 Numéro d'identification du bénéficiaire – Si vous êtes un particulier (autre qu'une fiducie), ce numéro est votre numéro d'assurance sociale. Dans tous les autres cas, il s'agit de votre numéro d'entreprise de 9 caractères.

23 Type de bénéficiaire – Le code dans cette case indique si le montant a été payé à un particulier (« 1 »), à un compte conjoint (« 2 »), à une société (« 3 »), à une association, une fiducie, un club ou une société de personnes (« 4 ») ou à un gouvernement (« 5 »).

24 Dividendes déterminés de sociétés canadiennes – Le montant qu'un particulier doit déclarer comme revenu est le montant de la case 25. Le crédit d'impôt pour dividendes auquel un particulier a droit figure à la case 26. Pour en savoir plus, lisez les renseignements aux lignes 120 et 425 de votre guide d'impôt.

27 Devises étrangères – Laissez cette section en blanc si les sommes que vous déclarez sont en dollars canadiens. Lisez les renseignements à la case 27 dans le guide T4015, *Guide T5 – Déclaration des revenus de placement*.

28 Succursale – Si vous remplissez une déclaration de renseignements T5 au nom d'un établissement financier ou d'une entreprise semblable, inscrivez à la case 28 le code de domiciliation approprié ou le code d'identification de la succursale bancaire du bénéficiaire (jusqu'à huit caractères).

29 Numéro de compte du bénéficiaire – Si vous connaissez le bénéficiaire par son numéro de compte ou de police, inscrivez ce numéro (jusqu'à 12 caractères). Il se peut que vous deviez payer votre impôt par acomptes provisionnels. Pour en savoir plus, allez à www.arc.gc.ca/acomptesprovisionnels ou composez le 1-800-959-7383.

Selon la *Loi de l'impôt sur le revenu*, vous devez fournir, sur demande, votre numéro d'assurance sociale (NAS) à toute personne qui établit un feuillet de renseignements à votre nom. Si vous n'avez pas de NAS, vous devez en obtenir un auprès d'un Centre Service Canada.

Pour en savoir plus sur "Autres renseignements," consultez la section "Autres renseignements" de la publication T4015, *Guide T5 – Déclaration des revenus de placements*.